

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Rapport du Secrétaire général

Le rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (A/53/421, A/53/421/Corr. 1) porte sur l'application des accords signés par le gouvernement guatémaltèque et l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque (URNG). Il avait été prévu que le mandat de la mission prendrait fin le 31 décembre 1998. Le rapport porte sur la période entre janvier et juillet 1998.

Dans ses commentaires sur l'Accord général relatif aux droits de l'homme, le Secrétaire général a noté que même si les violations des droits de la personne étaient moins fréquentes, il demeurait indispensable de disposer d'une institution nationale chargée de contrôler le travail effectué par l'administration et d'encourager l'établissement de nouvelles relations entre l'État et les citoyens. Parmi les facteurs qui font obstacle à la mise en oeuvre de l'Accord, il a indiqué les retards mis à élaborer et à mettre en oeuvre un programme d'assistance aux victimes de violations, lié notamment à l'indemnisation. Il a recommandé de lancer immédiatement des projets d'assistance aux habitants des villages et des zones les plus directement affectés par les affrontements armés et pour lesquels l'assistance en question ne réparerait pas seulement les graves préjudices moraux qu'ils ont subis, mais permettrait de leur apporter l'aide socio-économique dont ils ont besoin d'urgence.

Le Secrétaire général a souligné que le mouvement de retour des réfugiés provenant du Mexique progressait lentement, notamment en raison des difficultés soulevées par les négociations relatives aux exploitations agricoles, la présence d'intermédiaires ce qui influe sur les prix, la surévaluation effectuée par les propriétaires, le fait que le gouvernement soit déterminé à obtenir des prix moins élevés, et le manque de solutions de remplacement pour l'acquisition d'autres terres. En ce qui concerne l'établissement des personnes déplacées, la Mission a constaté qu'il y avait des problèmes liés à l'insuffisance des infrastructures de base (manque d'eau potable, d'assainissement et d'approvisionnement d'urgence). La Mission a réaffirmé l'urgence de prendre des mesures concrètes et spécifiques pour améliorer les conditions de vie de ces populations déracinées. Elle a aussi constaté des difficultés relatives à l'enregistrement des naissances, des mariages et des décès des personnes déracinées et des membres de l'URNG démobilisés.

Le secrétaire a souligné dans son rapport que la Commission chargée de faire la lumière sur les violations des droits de l'homme et les actes de violence exercés contre des civils avait mené à terme ses activités de fond à la fin de juillet 1998 et qu'elle avait décidé de publier son rapport en janvier 1999. En ce qui concerne l'Accord relatif à la reconnaissance de l'identité et des droits des populations autochtones, le Secrétaire général a mentionné les rapports préliminaires des commissions relativement aux droits fonciers, à l'officialisation des langues autochtones et à la réforme de l'enseignement.

Concernant l'officialisation des langues autochtones, la Commission a proposé une stratégie qui associe un processus de normalisation linguistique et de protection des langues menacées, un processus de promotion du bilinguisme et du multilinguisme auprès de tous les citoyens, en particulier les agents des services publics, et la priorité accordée à l'établissement de services publics bilingues ou disposant d'interprètes dans des domaines clefs tels que l'éducation, la santé, la justice, les élections, les moyens de communication et les services municipaux. Pour ce qui est de la réforme de l'enseignement, la Commission a proposé des politiques et des stratégies comportant la décentralisation et la participation de tous les citoyens quel que soit leur groupe social ou ethnique, l'accroissement des investissements réalisés dans le secteur de l'enseignement en vue d'assurer l'efficacité et le succès scolaire, l'organisation des services éducatifs en fonction des particularités linguistiques et culturelles, et le renforcement des programmes d'éducation intégrés relatifs à la démocratie, à la culture de la paix et au développement durable. En ce qui concerne les droits fonciers des peuples autochtones, des procédures préliminaires ont été établies en vue de faciliter l'accès à la terre des paysans qui n'en possèdent pas ou pas suffisamment, et de promouvoir le développement rural du pays. Le Secrétaire général a signalé dans son rapport que la Commission pour la protection des lieux sacrés avait du mal à achever ses travaux, en raison partiellement des questions relatives à la gestion de ces lieux, à savoir s'il faut créer un organisme autochtone autonome ou assurer une représentation équitable des autochtones au sein d'un organisme existant. Il a aussi souligné les difficultés auxquelles se heurtait la Commission pour la réforme et la participation pour remplir son mandat de procéder à une réflexion globale sur la question de l'État multiculturel et des réformes nécessaires dans ce domaine, notamment la réforme du Code municipal et de la loi relative au conseil de développement urbain et rural. Il a mentionné que les discussions en vue de la création de l'organe chargé de défendre les droits de la femme autochtone se poursuivaient. Il a noté les difficultés rencontrées dans l'attribution de fréquences radio à des projets culturels autochtones, en partie à cause de la difficulté de concilier les lois du marché qui régissent l'attribution de fréquences avec une protection et une promotion efficaces des activités culturelles.

En ce qui concerne les aspects socio-économiques et la situation agraire, le secrétaire a signalé dans son rapport que l'augmentation des dépenses publiques était non seulement possible, mais nécessaire. Il a fait mention des questions suivantes : la politique et les revenus fiscaux; l'élargissement de la couverture des services sociaux de base et le renforcement de l'infrastructure économique et sociale aux niveaux régional et local; l'intensification du processus de déconcentration et de décentralisation des services publics, notamment dans les secteurs de l'éducation et de la santé; une utilisation plus rationnelle des ressources publiques et le renforcement des mécanismes de lutte contre la corruption; une progression réelle de la participation de la population et de la société